



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Equilibre Discovery ISIN : FR0007023700

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild
FIA soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de Gestion : Le FIA a comme objectif une surperformance par rapport à l'indice composite 50% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury 3-5 Y + 45% MSCI Europe ex. Suisse (NR) + 5% CAC Small 90 Index (NR) sur la durée de placement recommandée (5 à 8 ans).

Indicateur de référence : 50% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury 3-5 Y + 45% MSCI Europe ex. Suisse (NR) + 5% CAC Small 90 Index (NR), dividendes nets réinvestis

Politique d'investissement : La société de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire. L'actif du FIA sera principalement investi en parts ou actions d'OPC. Le FIA, afin d'être éligible au contrat DSK et NSK, est investi pour au moins 10% de son actif dans les titres mentionnés à l'article 125-0-A-I du Code Général des Impôts. Ces OPC seront sélectionnés selon une allocation d'actifs déterminée en fonction :

- du contexte macro-économique,
- de la progression des bénéfices des sociétés sur les niveaux de valorisation des différents marchés et sur l'évolution de la liquidité.

Au sein de chacune des deux classes d'actifs actions et obligataires, la société de gestion applique le processus suivant :

- Sur la partie actions : Les OPC actions et les actions représenteront de 50% à 70% de l'actif net. L'allocation géographique portera essentiellement sur les places boursières européennes. Le FIA pourra être investi en OPC d'actions pays émergents dans la limite de 20% de son actif net.

Par ailleurs, les actions détenues par l'intermédiaire d'OPC proviendront, au moins à hauteur de 5% d'investissements dans des FCPR ou dans des FCPI, et dans des actions, détenues en direct, de sociétés d'une capitalisation inférieure à 150 millions d'euros admises aux négociations sur le marché Euronext.

Toutefois, ce profil pourra être modifié considérablement en cas d'anticipation baissière des marchés actions, par l'utilisation de contrats financiers susceptibles de réduire jusqu'à l'intégralité de l'exposition à ces marchés.

- Sur la partie taux : Les OPC de taux représenteront de 30% à 50% de l'actif net. Le choix de ces OPC sera déterminé à partir de la qualité et de la sensibilité des titres contenus dans ces OPC. L'allocation géographique portera principalement sur les places boursières européennes. Le FIA pourra être investi en OPC de taux pays émergents à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Le FIA pourra avoir recours à des contrats financiers listés sur marchés réglementés ou organisés sur actions et indices actions à des fins de couverture du risque actions et dans la limite d'une fois son actif.

A titre accessoire, le FIA pourra avoir recours dans la limite de 10% et dans le cadre de sa gestion de trésorerie, à des titres de créances, instruments du marché monétaire libellés en Euro ou des prises en pension.

Le FIA pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

Durée de détention recommandée entre 5 et 8 ans

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 10h sur la valeur liquidative du jour.

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Ce FIA est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

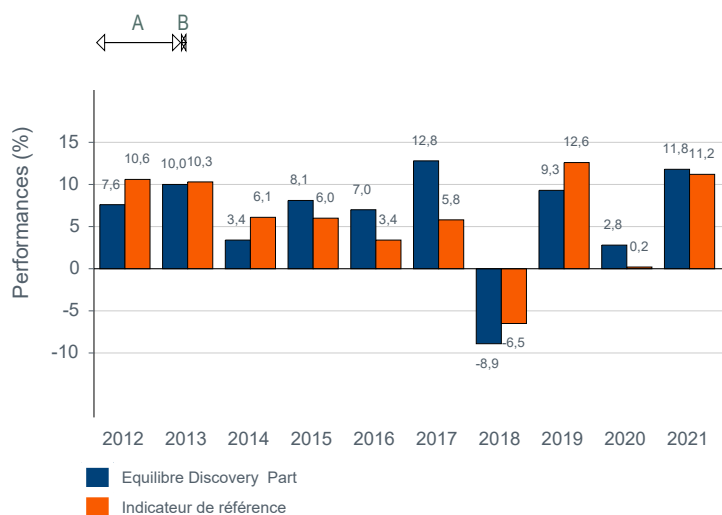
Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	1,72%
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

Performances passées



A : Jusqu'au 31/05/2013 l'indice de référence était 50% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury 3-5 Y + 45% MSCI Europe ex. Suisse (NR) + 5% CAC Small 90 Index (PI)

B : Depuis le 01/06/2013 l'indice de référence est 50% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury 3-5 Y (EUR) + 45% MSCI Europe ex. Suisse (NR) + 5% CAC Small 90 (NR)

Informations pratiques

La banque dépositaire du FIA est Edmond De Rothschild (France).

Le prospectus du FIA, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : contact-am-fr@edr.com. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas.

L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus du FIA et sur le site internet www.edram.fr.

Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

Equilibre Discovery a été lancé le 01/09/1998

Date de lancement de la part : 09/1998

Indicateur de référence : 50% Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury 3-5 Y (EUR) + 45% MSCI Europe ex. Suisse (NR) + 5% CAC Small 90 (NR), dividendes nets réinvestis

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. (Eligible au DSK)(Eligible au NSK)

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Le FIA et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Le FIA peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le FIA ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Cet FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/10/2022.